

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/272

INTERDICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT CHEMIN DE LA HOULLE
TRAVAUX D'ENROBÉ

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par la CCHF, qui va réaliser des travaux de réfection
des enrobés du chemin de la Houlle,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite à tous les véhicules chemin de la Houlle le lundi 25/11/2024 et le mardi 26/11/2024 en journée, pendant les travaux d'enrobés. La circulation sera rouverte hors période de travaux.

Art 2 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules aux abords du chantier.

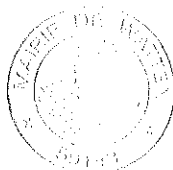
Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par la CCHF de la signalisation réglementaire. La CCHF s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 22/11/2024
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,



Daniel DESCHODT.